

CONDITIONS GENERALES DE VENTE DES LABORATOIRES EQUILIBRE ATTITUDE SAS

1 - _Définition :

Pour l'application des présentes conditions générales de vente, le terme « Vendeur » désigne la Société Equilibre Attitude SAS agissant pour son compte ou un vertu d'un contrat de mandat au nom et pour le compte de tiers ; et le terme « Acheteur », la personne ou l'entité qui traite avec le Vendeur pour toute prestation de services ou achat de marchandises fabriquées ou vendues par ce dernier. Les « Produits » désignent la marchandise vendue par le Vendeur à l'Acheteur. Tous les Produits sont exclusivement destinés à être revendus par l'Acheteur aux consommateurs directement sur son propre point de vente. Toute autre forme de vente des Produits constitue une inexécution fautive des présentes, sauf accord exprès préalable du Vendeur.

Tout Acheteur doit impérativement avoir ouvert un compte professionnel auprès du Vendeur et être régulièrement immatriculé au Registre du Commerce et des Sociétés du ressort de son siège social, son objet social devant être cohérent et compatible avec la vente des produits fabriqués par le Vendeur.

2 - _Application :

Les présentes conditions générales sont, à l'exclusion de toutes conditions ou dispositions générales de l'Acheteur, applicables aux offres, confirmations de commandes et livraisons faites par le Vendeur ainsi qu'aux commandes émanant de l'Acheteur, sauf convention contraire arrêtées par écrit. Elles annulent et se substituent intégralement à toutes conditions, accords ou pourparlers antérieurs.

3 - _Formation du contrat :

Les offres faites par le Vendeur sont révocables sans délai ni formalité, sauf stipulations expresses contraires.

4 - _Acceptation des Commandes :

Les commandes directement adressées par l'Acheteur ou transmises par les agents ou représentants du Vendeur ne lient ce dernier que lorsqu'elles ont été acceptées par écrit. Le Vendeur se réserve la faculté de modifier la date de livraison demandée par l'Acheteur et la commande elle-même en fonction des quantités disponibles par famille de produits et ce, en prévenant l'Acheteur d'une modification de commande dans les meilleurs délais à compter de la réception de la commande. La composition précise des produits du Vendeur n'est pas contractuelle et est susceptible d'être modifiée à tout moment. Le montant minimum de chaque commande est de 80 € HT.

5 - _Livraisons :

Les marchandises sont vendues départ entrepôt du Vendeur. Nonobstant l'article 10 ci-après, elles voyagent aux risques et périls de l'Acheteur. Les délais de livraison communiqués par le Vendeur le sont toujours à titre indicatif et sans engagement de sa part. En aucun cas, l'Acheteur n'a le droit de demander la résiliation du contrat ou de réclamer des dommages et intérêts en raison d'un retard de livraison, quelles que soient la cause, l'importance et les conséquences de ce retard. Le Vendeur se réserve le droit d'arrondir en plus ou en moins les quantités commandées par l'acheteur, si le conditionnement des marchandises l'exige. Il se réserve le droit d'expédier et de facturer les marchandises de manière fractionnée. Le Vendeur suspendra ses expéditions à l'Acheteur en cas de violation d'une réglementation, notamment en cas de revente à perte des marchandises.

6 - _Prix :

Les marchandises sont vendues aux prix indiqués dans le tarif du Vendeur en vigueur à la date de la livraison. Le Vendeur se réserve le droit de modifier en tout temps et sans préavis ce tarif, et plus généralement ses conditions générales de vente. Les prix à facturer sont établis sur la base de quantités totales commandées par l'Acheteur pour autant que celles-ci puissent être livrées en une seule et même livraison. Ils s'entendent pour la livraison départ entrepôt du Vendeur, à l'exclusion de la TVA et/ou de toute autre taxe, mais y compris les frais d'emballage ordinaire, d'expédition, de transport et d'assurance transport.

7 - _Modalités de paiement :

Sans préjudice des dispositions légales en vigueur, les factures sont payables à la date d'échéance mentionnée sur la facture. Aucun escompte pour paiement anticipé de la facture n'est accordé par le Vendeur. Par ailleurs, s'il l'estime nécessaire, notamment en cas de détérioration de la solvabilité de l'Acheteur, le Vendeur se réserve le droit de ne livrer la marchandise qu'après complet paiement. Les effets de commerce devront parvenir au Vendeur dans les 20 jours suivant la date de facture.

8 - _Retard ou défaut de paiement :

Toute facture non payée à son échéance donnera lieu de plein droit et sans mise en demeure ou autre formalité préalable, au paiement par l'Acheteur au Vendeur, d'un intérêt de retard égal à trois fois le taux de l'intérêt légal en vigueur, conformément à l'article L 441-6 du Code de commerce. En outre, à défaut de paiement de la facture dans les quinze jours suivant envoi d'une lettre recommandée de mise en demeure, le montant de celle-ci sera majoré de plein droit d'une somme égale à 20 % du montant principal avec un minimum de 15 Euros, à titre de clause pénale. Tout défaut de paiement aura également pour conséquence de rendre immédiatement exigible toute facture non encore échue, quelle que soit la date de son échéance et de donner au Vendeur le droit de résilier aussitôt, de plein droit et sans mise en demeure ou autre formalité, tout contrat non encore exécuté, ainsi que celui de reprendre immédiatement aux frais de l'Acheteur, les marchandises vendues et ce, sans préjudice des autres droits du Vendeur en raison du retard ou du défaut de paiement de l'Acheteur. Si le Vendeur doit mettre en œuvre une procédure judiciaire afin de recouvrer les sommes qui lui sont dues, les honoraires de conseil qu'il exposera, dans la limite d'un taux horaire de 300 € HT, seront à la charge de l'Acheteur.

9 - _Présentation des produits sur internet

Toute création de site internet dans lequel les Produits, le nom et/ou les sigles du Vendeur sont présentés est soumise à l'autorisation préalable et écrite du Vendeur pour que soit assurée une stricte conformité de tout élément de ce site avec les standards et l'image du Vendeur.

10 - _Réserve de propriété :

Le Vendeur se réserve la propriété des marchandises jusqu'à complet paiement. Nonobstant toute contestation quant à l'exécution de la vente, l'Acheteur est tenu de restituer au Vendeur, à première demande de celui-ci, les marchandises demeurées impayées et à défaut, il y sera contraint par une simple ordonnance de référé. Les marchandises se retrouvant en nature dans les stocks de l'Acheteur sont présumées être celles impayées.

Nonobstant cette clause, les risques sont à la charge de l'Acheteur. Les acomptes éventuellement payés par l'Acheteur seront conservés par le Vendeur pour couvrir les pertes éventuelles à la revente.

11 - _Réclamations :

L'Acheteur est tenu de formuler sur le bon de livraison toutes réserves pour avarie due au transport, livraison non conforme ou vices apparents et ce, dès le déchargement des marchandises. Il est également tenu de confirmer ces réserves dans les quarante huit heures au transporteur et au Vendeur, par lettre recommandée, faute de quoi aucune réclamation ne sera admise à ces titres. Faute de réclamation de la part de l'Acheteur, la livraison est réputée conforme à la commande, tant en qualité qu'en quantité. En cas de réclamation postérieure à la livraison, il appartient à l'Acheteur de justifier des conditions adéquates de stockage des produits, faute de quoi la responsabilité du Vendeur ne peut être engagée. Tout retour de marchandise, pour quelque raison que ce soit, est soumis à l'accord préalable du Vendeur et doit être effectué franco de port conformément à la procédure de retour indiquée par le Vendeur. La responsabilité du Vendeur ne peut être engagée qu'à raison des dommages directs et à l'exclusion notamment des dommages indirects telle que perte de chiffre d'affaires ou d'exploitation. Elle est limitée au prix des produits hors taxes.

12 - _Assurance – Responsabilité civile :

L'Acheteur s'engage à assurer les produits contre le vol et l'incendie dès leur livraison, le cas échéant le Vendeur pourra demander à l'Acheteur qu'il justifie des assurances prises pour les produits livrés. Il s'engage également à couvrir sa responsabilité civile, le Vendeur ne pouvant être inquiété pour quelque cause que ce soit à l'issue de la livraison à l'Acheteur.

13 - _Cas fortuit ou Force Majeure :

Le Vendeur est libéré de l'obligation de livraison pour tous cas fortuits et de force majeure : sont notamment considérés comme tels, les grèves totales ou partielles, notamment celles bloquant les transports, les inondations, les incendies, guerres, bris de matériels, restrictions gouvernementales, etc.

14 - _Conditions d'Achat des Prestations de service au Vendeur :

Les factures de prestations de service que l'Acheteur pourrait adresser au Vendeur, dans le cadre des accords commerciaux préalablement conclus entre les parties, doivent notamment comporter, outre les autres mentions obligatoires prévues par la réglementation en vigueur, les mentions d'identification légales des parties, les références et dates d'édition des factures, les dates de réalisation des prestations de service, leur nature, les marques ou les produits concernés et le prix unitaire hors taxe de chaque prestation. Les factures de l'Acheteur ne sont pas compensables avec celles émises par le Vendeur.

15 - _Droit applicable :

Toutes les ventes sont soumises au droit français. Le Vendeur fait élection de domicile en son siège social. En cas de contestation relative à l'exécution d'un contrat de vente ou de prestation de service ou au paiement de prix, à l'interprétation ou à l'exécution des présentes conditions générales, le Tribunal de Commerce du lieu du siège social du Vendeur sera seul compétent, quels que soient le lieu de livraison, le mode de paiement accepté et même en cas d'appel en garantie, de pluralité de défendeurs, et de stipulation contraire sur les lettres ou bons de commande de l'Acheteur.

16 - _Franco :

Franco pour livraison : minimum de 300 Euros ht.